



Di 19^e Feb 1697

Spéciallement les Mayeurs et Eschevins de la Ville
de Liffins

Le sieur Surnant Grand Bailly dudit Liffins Floberq et
depose et remontre que le sieur Gilles Joseph Bourde luy
dit luy a fait a promesse d'hyposiquer de rente lieure
en affermant de la quelle, et a rapporté d'iceux rentes fraince
la somme de sixvingt deux lieures et qu'il y a de plus
argent fraince a present de six cent et l'an de rente
dit par la Dame de Saffarbay sur tout sur d'iceux
et rentes futies au d'iceux et Surnant de Liffins
et la somme de septant deux lieures aussi argent
fraince dit par Jean Nollere sur sa maison d'ambes
Boutique, vaine, cour, grange et estables gisant sur
le marais dudit Liffins portans pour d'iceux et d'iceux
en a d'iceux d'iceux a present Copin avec d'iceux
et a fraince au marais, pour a d'iceux de present
de d'iceux rentes de d'iceux lieures sur present d'iceux, sur
les d'iceux d'iceux et d'iceux pour les d'iceux de